



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25061355

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

05 MAI 2025

Le Greffier
Greffie

N° d'entreprise : **444 099 751**

Nom

(en entier) : **CENTRE DE GESTION SOCIALE**

(en abrégé) : **CEGESOC**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Square des Martyrs 1 - 6000 Charleroi**

Objet de l'acte :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10/03/2025

Présents : Debora FONTAINE, Aurélie Mouchet, Michel VANQUAETHEM

Assiste également à la réunion: Aurélie Du Jardin, secrétaire.

Debora FONTAINE, Administratrice, ouvre la séance à 10H30 et remercie les administrateurs présents.

Elle constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents et donc que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission d'Emmanuel Vercaeren

La démission d'Emmanuel Vercaeren en tant qu'administrateur et personne déléguée à la gestion journalière est actée.

2. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose la nomination suivante :

Administrateur :

Désignation de Monsieur Jean-Noël HENRARD en qualité d'administrateur et personne déléguée à la gestion journalière.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 35 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean-Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H40

Deborah FONTAINE,
Administratrice

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10/03/2025 - TEAMS

La séance est ouverte à 10H45 sous la présidence de Madame FONTAINE Debora qui appelle Madame DU JARDIN Aurélie comme secrétaire.

Madame MOUCHET et Monsieur VANQUAETHEN sont désignés comme scrutateurs.

3 membres sont présents, pouvant émettre 3 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission d'Emmanuel VERCAEREN

La démission d'Emmanuel VERCAEREN en tant qu'administrateur et personne déléguée à la gestion journalière est actée.

2. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale valide la nomination suivante :

Administrateur :

Monsieur Jean-Noël HENRARD est élu en qualité d'administrateur et personne déléguée à la gestion journalière.

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 35 des statuts, l'Assemblée Générale valide la décision à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean-Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Reservé
au
Moniteur
belge

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H55.

La secrétaire,

La présidente,

Les scrutateurs,

Décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2025

Par application de l'article 35 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Déborah Fontaine, domiciliée à Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
5. Signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
7. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Deborah FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

Fait à Charleroi, le 10 mars 2025.

.....
AdministrateurAdministrateur

MOUCHET Aurélie

VANQUATHEM Michel